

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 20 février 2017**, à **16 h 30**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Étaient absents, pour motif justifié :

Michel Dupuis	District numéro 3
Jean Lemieux	District numéro 6

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 14 février 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

9659-02-2017

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Période de questions

2. Administration

- 2.1. Technicienne/technicien en loisirs – Embauche
- 2.2. Avis de motion – Règlement d’emprunt 735-2017, pour le prolongement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale (5^e Rang Ouest)

3. Voirie

- 3.1. Réfection de la 38^e Avenue – Octroi du contrat
- 3.2. Réfection du 4^e Rang – Octroi du contrat
- 3.3. Réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d’une section du 5^e Rang – Octroi du contrat

1.4. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration

2.1. Technicienne/technicien en loisirs – Embauche

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2.2. Avis de motion – Règlement d’emprunt 735-2017, pour le prolongement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale (5^e Rang Ouest)

9660-02-2017

M. Pierre Sicard, conseiller du district n^o 4, donne avis de motion afin d’adopter, lors d’une prochaine séance, le règlement d’emprunt 735-2017, pour le prolongement des conduites d’aqueduc sur la rue Principale (5^e Rang Ouest).

3. Voirie

3.1. Réfection de la 38^e Avenue – Octroi du contrat

9661-02-2017

ATTENDU l’octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection de la 38^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux, par voie de résolution 9514-10-2016, à *Beaudoin Hurens inc.*;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 13 février 2017, à 15 h;

Soumissionnaire	Montant incluant taxes
Pavage JD inc.	1 463 219,76 \$
Jobert inc.	1 143 334,40 \$
Sintra inc.	1 013 352,29 \$
9306-1380 Québec inc.	1 006 486,84 \$
Généreux Construction inc.	995 462,18 \$

ATTENDU la recommandation de la firme *Beaudoin Hurens inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Généreux Construction inc.*, au coût de 995 462,18 \$, taxes incluses, pour la réfection de la 38^e Avenue;
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Règlement 725-2016 (38^e Avenue) » (23-07005-725);
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'entreprise *Généreux Construction inc.* ainsi qu'à la firme *Beaudoin Hurens inc.*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.2. Réfection du 4^e Rang – Octroi du contrat

9662-02-2017

ATTENDU l'octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection du 4^e Rang ainsi que la surveillance des travaux, par voie de résolution 9515-10-2016, à *Beaudoin Hurens inc.*;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 15 février 2017, à 11 h;

Soumissionnaire	Montant incluant taxes
Jobert inc.	3 464 944,09 \$
9306-1380 Québec inc.	3 031 229,64 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	3 023 889,92 \$
Sintra inc.	3 154 658,19 \$
Généreux Construction inc.	3 319 316,75 \$

ATTENDU la recommandation de la firme *Beaudoin Hurens inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*, au coût de 3 023 889,92 \$, taxes incluses, pour la réfection du 4^e Rang;
- 3- D'imputer les dépenses au poste « Règlement 726-2016 (4^e Rang) » (23-07006-725);

4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* ainsi qu'à la firme *Beaudoin Hurens inc.*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.3. Réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d'une section du 5^e Rang – Octroi du contrat

9663-02-2017

ATTENDU l'octroi du contrat de la conception des plans et devis pour la réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d'une section du 5^e Rang ainsi que la surveillance des travaux, par voie de résolution 9516-10-2016, à *Beaudoin Hurens inc.*;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 13 février 2017, à 15 h;

Soumissionnaire	Montant incluant taxes
Sintra inc.	3 816 286,59 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	3 930 992,08 \$
Généreux Construction inc.	3 853 407,25 \$

ATTENDU la recommandation de la firme *Beaudoin Hurens inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 5- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 6- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Sintra inc.*, au coût de 3 816 286,59 \$, taxes incluses, pour la réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d'une section du 5^e Rang;
- 7- D'imputer les dépenses au poste « Règlement 727-2016 (5^e Rang) » (23-07007-725);
- 8- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'entreprise *Sintra inc.* ainsi qu'à la firme *Beaudoin Hurens inc.*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 16 h 40.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.